

Arrondissement de  
Sélestat-Erstein



Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers élus :

15

Séance du Jeudi 30 mars 2017

sous la présidence de M.

Serge JUNG

Conseillers en fonction :

14

Conseillers présents :

12. Membres absents excusés : MM. Vincent EDER et Yvan SCHEECK.

**POINT 1 : EXAMEN et ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Le Maire procède à une analyse détaillée de la situation et présente le compte administratif de la commune comme suit :

- dépenses de fonctionnement :	483.218,67 Euros
- recettes de fonctionnement :	798.859,07 Euros
= excédent de fonctionnement de clôture :	315.640,40 Euros
- dépenses d'investissement :	475.255,76 Euros
- recettes d'investissement :	2.936.188,50 Euros
= excédent d'investissement de clôture :	2.460.932,74 Euros

D'où un excédent global de clôture de 2.776.573,14 Euros

Le Maire quitte la salle du Conseil et laisse le soin à la Première Adjointe de présider la séance.

Après délibération,

Le Conseil Municipal,

**DECIDE**

A l'unanimité

- d'approuver le Compte Administratif 2016 qui est identique au compte de gestion du receveur.



Certifié conforme au registre.  
Le Maire, Serge JUNG



Arrondissement de  
Sélestat-Erstein



Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers élus :

15

séance du Jeudi 30 mars 2017

Sous la présidence de M.

Serge JUNG

Conseillers en fonction :

14

Conseillers présents :

12 Membres absents excusés : MM. Vincent EDER et Yvan SCHEECK.

**POINT 2 : EXAMEN et ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2017**

Le Maire soumet au conseil municipal le projet du Budget Primitif 2017 de la Commune qui s'équilibre dans :

- la section de fonctionnement à : 862.640,00 Euros
- la section d'investissement à : 2.784.573,00 Euros

LE CONSEIL

Après délibération

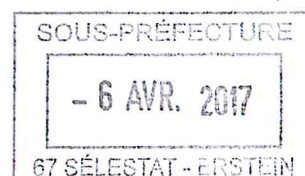
A l'unanimité

**DECIDE**

- d'approuver le budget primitif ainsi présenté.

Certifié conforme au registre.

Le Maire,  
Serge JUNG



Arrondissement de  
Sélestat-Erstein



Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers élus :

15

Séance du Jeudi 30 mars 2017

Sous la présidence de M.

Serge JUNG

Conseillers en fonction :

14

Conseillers présents :

12 Membres absents excusés : MM. Vincent EDER et Yvan SCHEECK.

**POINT 3 : EXAMEN et ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET  
ANNEXE LOTISSEMENT « LA CHENAIE »**

Le Maire procède à une analyse détaillée de la situation et présente le compte administratif de la commune comme suit :

- dépenses de fonctionnement :	752.690,37 Euros
- recettes de fonctionnement :	0,00 Euros
= déficit de fonctionnement de clôture :	752.690,37 Euros

D'où un déficit global de clôture de 752.690,37 Euros

Le Maire quitte la salle du Conseil et laisse le soin à la Première Adjointe de présider la séance.

Après délibération,

Le Conseil Municipal,

**DECIDE**

A l'unanimité

- d'approuver le Compte Administratif 2016 qui est identique au compte de gestion du receveur.

Certifié conforme au registre.

Le Maire, Serge JUNG



Arrondissement de  
Sélestat-Erstein



Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers élus :  
15

Séance du Jeudi 30 mars 2017

sous la présidence de M.

Serge JUNG

Conseillers en fonction :

.....  
14  
Conseillers présents :

.....  
12 Membres absents excusés : MM. Vincent EDER et Yvan SCHEECK.

**POINT 4 : EXAMEN et ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET  
ANNEXE LOTISSEMENT « LA CHENAIE »**

Le Maire soumet au conseil municipal le projet du Budget Primitif  
2017 de la Commune qui s'équilibre dans :

- la section de fonctionnement à : 4.105.381,37 Euros
- la section d'investissement à : 2.052.691,00 Euros

LE CONSEIL

Après délibération

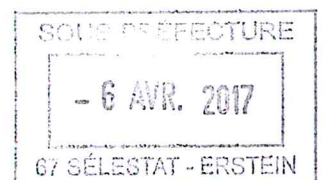
A l'unanimité

**DECIDE**

- d'approuver le budget primitif ainsi présenté.

Certifié conforme au registre.

Le Maire,  
Serge JUNG





Arrondissement de  
Sélestat-Erstein



Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers élus :

15

Séance du Jeudi 30 mars 2017

Sous la présidence de M.

Serge JUNG

Conseillers en fonction :

14

Conseillers présents :

12 Membres absents excusés : MM. Vincent EDER et Yvan SCHEECK.

**POINT 5 : FIXATION DES TAUX DES TAXES LOCALES 2017**

Le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu d'établir les taux des trois taxes locales pour l'année 2017.  
Il propose de ne pas augmenter les taux qui restent donc identiques à ceux de 2016.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après délibération

A l'unanimité

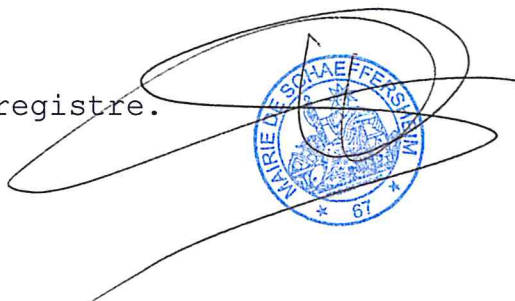
**DECIDE**

- de fixer comme suit les taux d'imposition des trois taxes locales pour l'année 2017 :

Taxe d'Habitation :	13,54 %
Taxe Foncière Bâti :	3,34 %
Taxe Foncière Non Bâti :	36,30 %

Certifié conforme au registre.

Le Maire,  
Serge JUNG



Arrondissement de  
Sélestat-Erstein



Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers élus :

15

Séance du Jeudi 30 mars 2017

Sous la présidence de M.

Serge JUNG

Conseillers en fonction :

14

Conseillers présents :

12 Membres absents excusés : MM. Vincent EDER et Yvan SCHEECK.

**POINT 6 : INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS (Maire et Adjointes au Maire)**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de deux facteurs :

- L'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, de 1015 à 1022. Ceci résulte de la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale, et entérinée par le décret n° 2016-85 du 26 janvier 2017 (application au 1<sup>er</sup> janvier 2017),
- La majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6 % au 1<sup>er</sup> février 2017.

VU le code des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2123-20 et suivants,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux fixés par la Loi,

Après avoir demandé au Maire de quitter la salle,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A l'unanimité

**DECIDE**

- Avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, à 31 % (taux maximum de droit sauf demande contraire) du traitement correspondant à l'indice brut terminal de la grille de la Fonction Publique Territoriale,
- D'inscrire les crédits nécessaires au Budget Communal.

Après avoir demandé aux Adjointes de quitter la salle,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

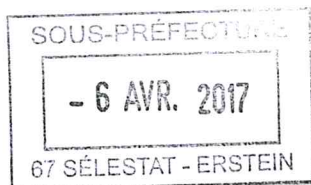
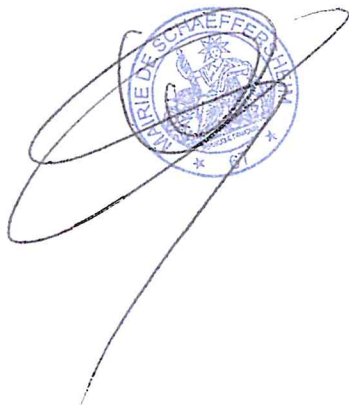
A l'unanimité

**DECIDE**

- Avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjointes à 8,25 % (taux maximum de droit sauf demande contraire) du traitement correspondant à l'indice brut terminal de la grille de la Fonction Publique Territoriale,
- D'inscrire les crédits nécessaires au Budget Communal.

Certifié conforme au registre.

Le Maire, Serge JUNG



Arrondissement de  
Sélestat-Erstein



Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers élus :

15

séance du Jeudi 30 mars 2017

sous la présidence de M.

Serge JUNG

Conseillers en fonction :

14

Conseillers présents :

12 Membres absents excusés : MM. Vincent EDER et Yvan SCHEECK.

**POINT 7 : DIVERS**

- 1) Mise en place des permanences pour les élections Présidentielles des 23 avril et 7 mai 2017
- 2) Plan communal sous l'abri-bus : le plan a été vandalisé à plusieurs reprises. Le Conseil décide d'en faire implanter un nouveau résistant aux actes de malveillance.
- 3) Zone 30 : La gendarmerie sera régulièrement sollicitée pour faire respecter la zone 30, notamment sur la rue Principale.

Certifié conforme au registre.  
Le Maire, Serge JUNG

